

Proposition n° 1 :

Améliorer l'égalité des chances dans la réussite scolaire pour les élèves de milieu modeste et dans les lycées dits « défavorisés » :

- Mobiliser les étudiants des grandes écoles, via le tissu associatif, ainsi que les anciens élèves, voire les étudiants en service civique, pour participer à la réussite de l'accompagnement personnalisé des lycéens : compenser les difficultés scolaires de certains et approfondir les connaissances scolaires des élèves à bon potentiel

- Généraliser les cordées de la réussite par l'implication de toutes les grandes écoles – et autres formations d'enseignement supérieur – dans une, voire plusieurs cordées, avec le soutien des structures locales : rectorats, lycées, etc.

Proposition n° 2 :

Améliorer l'aide à l'orientation dans le secondaire et aider les jeunes à oser les grandes écoles :

- Améliorer l'orientation en fin de troisième, pour qu'elle se fasse davantage sur le profil scolaire, le potentiel et le projet de l'élève et non pas sur son environnement socio-culturel. En parallèle, valoriser les formations professionnelles et décliner l'excellence sous toutes ses formes, y compris dans les profils professionnels

Proposition n° 3 :

Améliorer le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur :

- Multiplier les rencontres entre les enseignants du secondaire, ceux des grandes écoles et des universités, le cas échéant en lien avec le monde de l'entreprise

- Jalonner le parcours du supérieur long par des constats et des réussites intermédiaires valorisables (attribution de crédits ECTS, de certificats) pour sécuriser la progression et favoriser l'ambition sur la durée

- Accélérer la possibilité, pour des professeurs du secondaire, de réaliser des stages de un à deux mois tous les trois à quatre ans pendant les mois de juin à juillet, éventuellement rémunérés, dans tout type d'organisation : laboratoire, entreprise, administration, ONG, etc... pour les soutenir, par ces expériences concrètes, à participer à leur nouvelle mission d'orientation des élèves



Angles DROITS



Réforme du lycée

Les nouvelles classes de terminale ouvrent en septembre 2012, si bien que nous n'avancerons qu'avec prudence sur les effets produits par une réforme du lycée dont la mise en place progressive a été voulue par ses concepteurs. Toutefois, quelques observations cruciales relevées avec une grande fiabilité, notamment par les inspections générales, recoupent les préoccupations présentées par la Conférence des Grandes Écoles.

1/ Émergence insidieuse d'une filière générale unique

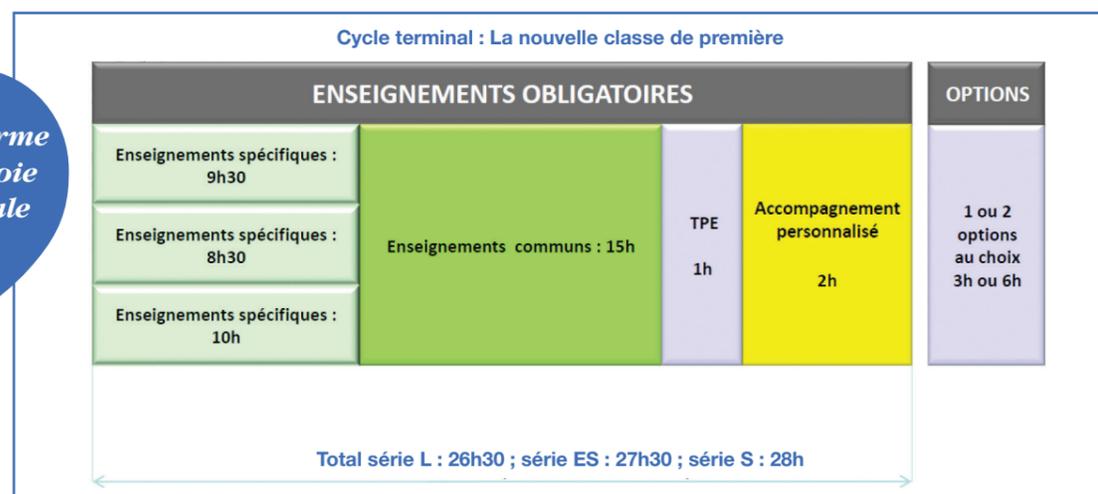
2/ Émergence de programmes locaux

3/ Préconisations

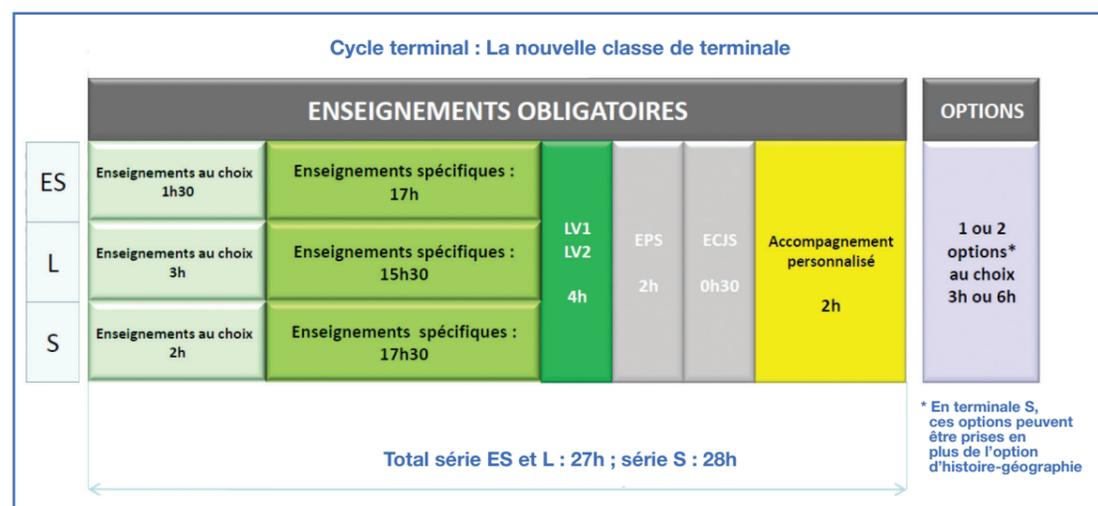
1/ Émergence insidieuse d'une filière générale unique

La réforme entend rééquilibrer numériquement mais aussi qualitativement les différentes filières conduisant au baccalauréat. La part réservée aux disciplines de tronc commun s'avère considérable, alors que les disciplines qui établissent les distinctions connaissent des contenus relativement allégés en 1^{ère} (les élèves sont censés pouvoir assez aisément changer de filière).

La réforme
de la voie
générale



Ce n'est qu'en terminale que le caractère propre à chaque série commence à s'établir, et encore à dose relativement modérée.



Pour autant, l'effet attendu ne semble pas venir puisque l'on observe une augmentation des flux vers la voie S, désormais plus accueillante en raison d'un affaiblissement des exigences dans le domaine des sciences. Ainsi, la voie S tend à devenir la voie générale du lycée alors que son caractère scientifique s'estompé assez significativement.

2/ Émergence de programmes locaux

Les nouveaux programmes et l'organisation des horaires laissent une large place aux initiatives locales visant à répondre aux besoins des élèves. Ce faisant, se développent des cours dépassant largement les objectifs limités des programmes. On pourrait s'en féliciter si tout élève pouvait y avoir accès, malheureusement ce n'est pas le cas. Le modèle standard sera assez souvent proche du niveau basique défini par les programmes. Il en découle que l'on trouvera ces fameux cours allant plus loin et plus profondément assez sûrement dans les lycées de centre-ville et rarement ailleurs. Ce phénomène fait courir de graves risques aux formations scientifiques supérieures, susceptibles d'être délaissées, car le nombre d'élèves qui seront incités à les suivre va diminuer mécaniquement sous l'effet d'une préparation aux enseignements scientifiques très souvent insuffisante.

3/ Préconisations

■ 3.1 Mettre en œuvre une démarche « Compétences » dans tous les établissements de l'enseignement primaire et secondaire :

Dans l'ensemble du système éducatif, il convient de faire évoluer les approches d'acquisition et d'évaluation des connaissances et des compétences afin de piloter le dispositif dans l'objectif de la meilleure adaptation possible des profils aux exigences de la vie personnelle et professionnelle. La mise en œuvre d'une telle démarche, démarche de qualité et démarche durable, doit permettre, entre autres, d'évaluer les compétences de chacun, mais surtout des exclus du système, de proposer des parcours d'acquisition de nouvelles compétences pour une insertion sociale réussie, n'excluant ni les connaissances, ni la culture générale. Son intérêt est d'autant plus grand que le système éducatif y gagnerait une cohérence indiscutable du primaire à l'enseignement supérieur, au sein duquel l'expérience réussie des grandes écoles peut servir de référence.

■ 3.2 Pour un lycée préparant à la réussite dans l'enseignement supérieur, pour la réussite de notre système éducatif et pour l'égalité des chances.

Les évolutions du lycée prévues par la récente réforme donnent une plus grande liberté aux chefs d'établissements, afin de les laisser inventer leurs projets d'établissement avec leurs équipes, et de les adapter au mieux en fonction des publics qu'ils accueillent. Institutions habitées dès l'origine par une autonomie placée au cœur de leur identité, les grandes écoles se réjouissent de cette évolution. Cependant, elles ont formulé de grandes réserves sur les conséquences probables des évolutions dessinées, où les jeunes brillants d'origine modeste risquent d'être les plus pénalisés par le nouveau dispositif et où les ambitions de culture générale et de niveau dans les matières scientifiques diminuent de fait.

a. Assouplissement de la carte des grilles horaires du cycle terminal

- En 1^{ère} ES et terminale ES, autoriser les élèves à suivre l'enseignement commun de mathématiques de la série S
- En terminale L, autoriser les élèves à suivre l'enseignement de spécialité en mathématiques destiné aux ES
- En terminale S, autoriser les élèves à suivre un deuxième enseignement de spécialité scientifique au titre des enseignements facultatifs ; autoriser les élèves à garder les enseignements de culture générale (lettres anciennes notamment). La culture générale constitue un capital précieux dans la compétition internationale des hauts talents

b. Accompagnement personnalisé en cycle terminal

- De manière essentielle, permettre que les heures d'accompagnement personnalisé soient centrées sur un approfondissement des disciplines majeures de chacune des séries ES, L et S, pour tous les élèves qui en ont le niveau
- Créer un pôle d'excellence dans chaque lycée où cela s'avérera nécessaire ou opportun, pour pousser tous les élèves brillants vers leur meilleur niveau. Des équipes de préparation aux concours général peuvent y contribuer
- En liaison avec le tutorat et les heures de vie de classe, apprendre aux élèves à établir un diagnostic personnel de leurs compétences

- Organiser des séances d'études surveillées et des séances de remise à niveau dans les plages de temps disponible, y compris pendant certaines petites vacances

c. Travaux pratiques et relation au concret

- Organiser partout sur le territoire de vrais travaux pratiques qui rendent les lycéens acteurs de l'expérimentation
- Fusionner les moyens alloués aux travaux personnels encadrés avec ceux dont on dispose pour les travaux pratiques et les travaux dirigés (à l'instar de ce qui se pratique en S-SI)
- Permettre aux élèves de suivre un stage (dans un laboratoire ou un service) d'une semaine à l'université, en école ou en entreprise pendant les petites vacances scolaires, en France ou dans un pays de l'Union européenne. Rendre accessible à tous les élèves cette possibilité au moins une fois dans les années de lycée

d. Connaissance de l'enseignement supérieur et transition secondaire / supérieur

- Permettre à chaque élève de lycée général et technologique de venir au moins une fois dans un établissement d'enseignement supérieur pour lui faire découvrir ses futurs possibles et l'aider à construire son projet personnel
- Permettre aux enseignants du secondaire de mieux connaître les pratiques pédagogiques et les attentes de l'enseignement supérieur au travers de journées de découverte, de formations, d'équipes associant enseignants des deux composantes
- Inviter les professeurs du secondaire à réaliser des stages réguliers (une fois tous les trois à cinq ans), d'une durée d'un ou deux mois d'été, en entreprise ou en laboratoire, pour leur respiration et leur ancrage dans d'autres univers
- Placer la fonction « orientation scolaire vers le supérieur » sous la responsabilité conjointe des acteurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, pour une information plus pertinente. Les PRES territoriaux peuvent avoir là un rôle spécifique
- Pour les CPGE comme pour les écoles en cinq ans, les programmes, l'organisation des structures pédagogiques et les horaires nécessitent une mise en cohérence avec la réforme du lycée
- Les grandes écoles réaffirment le haut niveau scientifique et académique qu'elles attendent des préparatoires : elles sont parties prenantes dans la définition des objectifs et des programmes des CPGE

e. Réformes maîtrisées et auto-adaptatives

- Que le MEN s'assure que l'enseignement des mathématiques et de la physique dans la filière S conduise effectivement, sur le terrain, à la maîtrise par les élèves du raisonnement et des méthodes de résolution de problèmes
- Mettre en place une structure de suivi de la mise en œuvre des réformes associant MEN, MESR et les Conférences d'établissements du supérieur
- D'une manière générale, avoir une attention très spécifique pour les élèves brillants d'origine modeste, en créant si nécessaire des groupes affichés d'élite scolaire dont les codes soient clairs et explicites, et non réservés aux heureux titulaires d'une information privilégiée